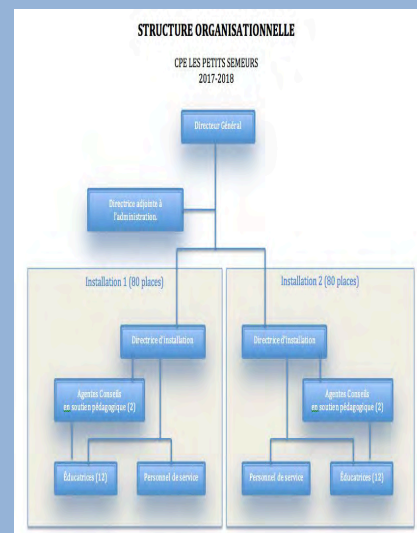


malgré les nombreux changements

Ce qu'implique le choix d'offrir la formation continue à l'interne.

- Changer l'orientation du travail des conseillères.
- Embaucher deux nouvelles conseillères. (4 en tout)
- Former les conseillères comme formatrice.
- Changer l'organigramme du CPE.



Assurer la cohérence et la constance par l'accompagnement de 4 conseillères et par l'élaboration de normes de travail.



Avantages

- Un suivi constant du développement des enfants et des éducatrices.
- Des formations connectées à la réalité des besoins et individualisées à chacune des éducatrices.
- Un soutien quotidien et une rencontre hebdomadaire.
- Une augmentation significative de la qualité de la relation entre l'enfant et son éducatrice.
- L'assurance d'offrir des pratiques éducatives cohérentes, constantes et bienveillantes envers chacun des enfants.